

Conciliation des traitements médicamenteux à l'admission et à la sortie, en oncologie pour un patient en hospitalisation complète

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT : hôpital prive d'Antony

SERVICE CONCERNÉ : oncologie/hospitalisation

☒ Proactif

☒ Rétroactif

1. CONTEXTE

QUELS PATIENTS ?

Quels sont les critères d'éligibilité ?

Priorisation des patients selon le mode d'admission (entrée *via* les urgences)

POURQUOI CES PATIENTS ?

Pourquoi ces patients en particulier bénéficient-ils de la démarche de conciliation ?

Patients entrés *via* les urgences, hospitalisation non programmée

Les patients n'ont pas systématiquement leurs dernières ordonnances ni la carte Vitale sur eux lors de l'entrée *via* les urgences. Risque de reprise d'un ancien traitement arrêté (reconduction inappropriée par les urgentistes) de par le manque d'information.

Par ailleurs, il n'y a pas de bilan médicamenteux exhaustif réalisé dans les services des urgences.

QUELLES MODALITÉS ORGANISATIONNELLES ?

Comment l'établissement et les professionnels se sont-ils organisés pour mettre en œuvre la démarche ?

Phase test : novembre 2017- avril 2018 (6 mois)

Déploiement : 2 mai 2018

Éléments ayant facilité la conciliation des traitements médicamenteux chez les patients

- Conciliation d'entrée et de sortie en médecine interne chez les patients âgés >75ans.
- Articulation avec les professionnels de ville : réunions de partage ville-hôpital en 2017 et 2018
- Implication des équipes médicales et paramédicales autour des pharmaciens qui pilotent le projet

2. MODALITÉS DE DÉPLOIEMENT

QUAND ?

À quel moment du parcours du patient atteint de cancer la démarche de conciliation est-elle réalisée ?

Éléments déclenchant la conciliation des traitements médicamenteux

Admission du patient dans le service d'oncologie via le service des urgences

Services de soins concernés durant la phase de test : Oncologie / Hospitalisation

QUEL SUIVI ?

Quels sont les indicateurs de suivi de la démarche de conciliation ?

▪ Bilan médicamenteux

- Délai de réalisation (< 24 h ; entre 24 et 48 h, entre 48 et 72 h, > 72 h)
- Sources (patient/entourage/Courriers/Médicaments rapportés/ordonnances/pharmacien d'officine/médecin traitant/autres)

▪ Conciliation

- Nombre de lignes conciliées avant hospitalisation
- Nombre de lignes conciliées après hospitalisation
- Divergences non intentionnelles (DNI) à la conciliation d'entrée
- Nombre de DNI interceptées (grade 1/grade 2/grade 3)
- Nombre de DNI corrigées
- Nombre (%) de DNI interceptées sur le nombre de lignes de traitement conciliées
- Nombre (%) de DNI de grade 2 et de grade 3 sur le nombre de DNI interceptées
- Taux de correction des DNI interceptées

▪ Divergences non intentionnelles (DNI) à la conciliation de sortie

- Nombre de DNI interceptées (grade 1/grade 2/grade 3)
- Nombre de DNI corrigées
- Nombre (%) de DNI interceptées sur le nombre de lignes de traitement conciliées
- Nombre (%) de DNI de grade 2 et de grade 3 sur le nombre de DNI interceptées
- Taux de correction des DNI interceptées
- Temps dédié à la conciliation d'entrée et de sortie :
 - pharmacien (entretien/BMO/analyse des divergences/total)
 - médecin (BMO/analyse des divergences/total)

QUELS OUTILS ?

Quels outils ont été créés ou développés pour la mise en œuvre de la démarche ?

- Utilisation d'un logiciel intégré au système d'information hospitalier & création d'un outil bureautique pour créer une feuille de conciliation (sur open office)
- Fiche « Entretien avec le patient & recueil des traitements médicamenteux »
- Procédure de réalisation de conciliation médicamenteuse
- Modes opératoires de la conciliation médicamenteuse d'entrée et de sortie sur le logiciel du SIH
- Listing des officines & médecins traitants le plus fréquemment contactés
 - Plaquettes d'information des professionnels de santé sur la conciliation médicamenteuse
 - Plaquettes d'information des patients sur la conciliation médicamenteuse
 - Utilisation de la carte de coordination URPS Ile-de-France
 - Mode opératoire pour le suivi des indicateurs de la conciliation des traitements médicamenteux
 - Création et utilisation d'un magnet « patient concilié » pour « taguer » les patients ayant bénéficié d'une CTM d'entrée sur le tableau du poste de soins
 - Fiche type pour télécopie aux professionnels de ville de demande d'informations relatives au traitement habituel des patients

QUELS LEVIERS ?

Quels sont les éléments qui ont facilité ou favorisé la mise en œuvre de la démarche ?

- Conciliation d'entrée et de sortie en médecine interne chez les patients âgés >75 ans.
- Articulation avec les professionnels de ville : réunions de partage ville-hôpital en 2017 et 2018
- Implication des équipes médicales et paramédicales autour des pharmaciens qui pilotent le projet

3. MISE EN ŒUVRE SELON LES 4 SÉQUENCES

3.1 À l'admission

	Séquence 1 Recueillir l'information	Séquence 2 Synthétiser les informations	Séquence 3 Valider le bilan médicamenteux	Séquence 4 Partager et exploiter le bilan médicamenteux
Descriptif de la procédure	Étude du dossier → entretien avec le patient (boîtes de médicaments, demande des ordonnances, carte Vitale pour lecture DP) → appel du pharmacien d'officine → appel du médecin traitant ou autres acteurs de santé en lien avec le patient → appel des proches	Rédaction du bilan médicamenteux optimisé (BMO) avec sources (au minimum 3), allergies et automédication sur le logiciel de prescription	Validation du BMO Analyse pharmaceutique de l'ordonnance	Entretien pharmacien / médecin pour analyse des divergences et gradation des DNI (selon Cornish <i>et al.</i>)
Professionnels impliqués	Pharmacien Interne et externe en pharmacie	Pharmacien Interne et externe en pharmacie	Pharmacien et interne en pharmacie	Pharmacien Interne et externe en pharmacie Médecin ou interne en médecine
Outils utilisés	- Feuille d'entretien avec le patient - Fax pour demande aux officines	- Feuille de conciliation d'entrée informatisée	- Feuille de conciliation d'entrée informatisée	- Feuille de conciliation d'entrée
Points clés	Remise au patient d'une plaquette d'information du patient pour expliquer la conciliation des traitements médicamenteux	Inscription des coordonnées des professionnels ville/hôpital sur la carte de coordination URPS Ile-de-France		Remise au patient de la carte de coordination URPS Suivi des corrections des DNI

3.2 À la sortie

	Séquence 1 Recueillir l'information	Séquence 2 Synthétiser les informations	Séquence 3 Valider le bilan médicamenteux	Séquence 4 Partager et exploiter le bilan médicamenteux
Descriptif de la procédure	Recueil de la dernière prescription d'hospitalisation et de la prescription de sortie Analyse des modifications vis-à-vis du bilan médicamenteux de la conciliation des traitements médicamenteux d'entrée	Rédaction du bilan médicamenteux comparatif avant hospitalisation/ traitement de sortie	Validation du bilan médicamenteux Analyse pharmaceutique de l'ordonnance de sortie	Entretien pharmacien/ médecin pour analyse des divergences Entretien avec le patient
Professionnels impliqués	Pharmacien Interne et externe en pharmacie	Pharmacien Interne et externes en pharmacie	Pharmacien et interne en pharmacie	Pharmacien Interne et externe en pharmacie Médecin ou interne en médecine
Outils utilisés	- Logiciel de prescription et dossier du patient.	- Feuille de conciliation de sortie informatisée.	- Feuille de conciliation de sortie.	- Feuille de conciliation de sortie
Points clés				Feuilles de conciliation de sortie transmises au patient en 3 exemplaires (1 pour lui, 1 pour le médecin traitant, 1 pour l'officine) Difficultés : anticiper l'ordonnance de sortie avec le médecin si sortie du patient « ratée », envoi par courrier des feuilles de CTM de sortie